



Le programme

Erasmus+

2014-2020

www.erasmusplus.lu

 anefore

action clé 1 (actions décentralisées)

Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

Les mobilités dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse jouent un rôle fondamental dans Erasmus+, en donnant aux personnes de tout âge et de tout niveau de formation l'opportunité de participer activement au marché du travail et à la société au sens large.

Sont concernés :

- + **Les personnes travaillant dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse :**
pour des missions d'enseignement ou de formation et des activités de formation du personnel
- + **Les étudiants et les diplômés récents :**
pour des périodes d'études ou de stage à l'étranger (pays de l'UE et pays non européens*)
- + **Les apprentis, les apprenants et les diplômés récents en formation professionnelle :**
pour des stages dans des entreprises ou des instituts professionnels en Europe
- + **Les jeunes hors du système éducatif :**
pour des échanges de jeunes
- + **Les professionnels du secteur de la jeunesse :**
pour des activités de formation et de mise en réseau



Dates limites pour le dépôt des candidatures au niveau décentralisé (à 12h00, heure de Bruxelles) :

Mobilité des individus dans les domaines de l'éducation et de la formation :

5 février 2019

Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse :

5 février 2019 / 30 avril 2019 / 1^{er} octobre 2019

*Les diplômés récents peuvent uniquement effectuer des périodes de stage et cela dans des pays européens.

14,7 milliards d'euros

pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport

Erasmus+ est le programme de l'UE dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2014-2020. L'éducation, la formation, la jeunesse et le sport peuvent jouer un rôle primordial pour faire face aux changements socio-économiques en Europe.

Ainsi, le programme Erasmus+ contribue à la réalisation des objectifs de la stratégie « Europe 2020 », des objectifs du cadre stratégique « Éducation et formation 2020 » ainsi que des objectifs généraux du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

Le programme Erasmus+ se décline en 3 grandes actions clés

action clé 2 (actions décentralisées)

Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse

Les partenariats stratégiques répondent aux besoins de pratiques innovantes, de coopération et d'échanges d'expériences au niveau européen. Les partenariats stratégiques sont ouverts à tous les types d'organisations actives dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'animation socio-éducative ou d'autres secteurs socio-économiques.

En fonction des objectifs et de la composition du partenariat stratégique, on distingue entre deux types :

+ **Les partenariats stratégiques soutenant l'innovation**

Ces projets élaborent des productions novatrices et s'engagent dans des activités intensives de diffusion et d'exploitation de produits existants et nouveaux ou d'idées novatrices. Ce type de projet est ouvert à tous les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

+ **Les partenariats stratégiques soutenant l'échange de bonnes pratiques**

Le but principal est de permettre à des organisations de mettre en œuvre et de renforcer des réseaux, d'accroître leur capacité à opérer au niveau transnational et de partager et confronter des idées, des pratiques et des méthodes. Les partenariats stratégiques relevant de l'enseignement supérieur ne soutiendront pas ce type de projet.

Par ailleurs, certaines formes spécifiques de partenariats stratégiques peuvent être réalisées au titre de ce type de partenariat :

+ **les partenariats pour des échanges scolaires** auxquels seuls les établissements scolaires peuvent participer

+ **les initiatives transnationales dans le domaine de la jeunesse** qui visent à encourager l'engagement social et l'esprit d'entreprise chez les jeunes

Dates limites pour le dépôt des candidatures au niveau décentralisé (à 12h00, heure de Bruxelles) :

Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse :

5 février 2019 / 30 avril 2019 / 1^{er} octobre 2019

Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation et de la formation :

21 mars 2019

action clé 3 (action décentralisée)

Projets de dialogue pour la jeunesse

Les projets de dialogue pour la jeunesse promeuvent la participation active des jeunes à la vie démocratique et encouragent le débat sur des sujets articulés autour des thèmes et des priorités définis par le dialogue structuré et par la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse.

Ces projets peuvent inclure une ou plusieurs des activités suivantes :

- + réunions nationales et séminaires transnationaux/internationaux
- + événements encourageant le débat et l'information sur les thèmes de la politique de la jeunesse liés aux activités organisées pendant la semaine européenne de la jeunesse
- + consultations de jeunes (consultations en ligne, sondages d'opinion, etc.)
- + réunions et séminaires, manifestations d'information ou débats entre jeunes et décideurs politiques/experts de la jeunesse sur le thème de la participation à la vie démocratique
- + simulations du fonctionnement des institutions démocratiques et des rôles des dirigeants politiques dans ces institutions



Dates limites pour le dépôt des candidatures au niveau décentralisé (à 12h00, heure de Bruxelles) :

Projets « dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse » :

5 février 2019 / 30 avril 2019 / 1^{er} octobre 2019

Au Luxembourg, Anefore assure la promotion, la gestion et la valorisation des actions décentralisées **du programme Erasmus+ qui couvre la période 2014-2020.**

Placée sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Anefore agit comme animateur du programme, d'une part, et opérateur de moyens, d'autre part.

Les missions de Anefore sont :

- + Promouvoir le programme Erasmus+ au Luxembourg
- + Gérer et suivre les projets, viser la qualité
- + Valoriser, diffuser les résultats de projets
- + Développer un environnement favorable à l'atteinte des objectifs du programme Erasmus+



Un programme ...

... **plus efficace** pour l'emploi des jeunes

... **plus simple** dans son utilisation

... **plus innovant** qui met en avant la coopération entre acteurs éducatifs et économiques

... **plus ouvert sur le monde**, en particulier vers les pays du voisinage européen

Les projections à l'horizon 2020

4 millions de personnes en mobilité pour des périodes d'éducation et de formation à l'étranger dont :

- + des étudiants en mobilité d'études ou de formation à l'étranger (pays de l'UE et pays non européens)
- + des apprentis et étudiants en formation professionnelle en séjour d'études ou de formation à l'étranger
- + des jeunes engagés comme volontaires à l'étranger ou participant à des échanges de jeunes
- + à travers des partenariats stratégiques entre institutions et organisations de jeunesse pour des initiatives communes et des échanges d'expériences
- + avec des établissements d'enseignement en partenariat avec des entreprises pour la créativité et l'innovation
- + et avec des alliances sectorielles pour un partage efficace des compétences

Un e-portfolio Europass pour votre PASSEPORT EUROPÉEN DE COMPÉTENCES

Vous souhaitez afficher l'ensemble de vos compétences pour votre recherche d'emploi ?

Créez votre passeport européen de compétences :

europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/european-skills-passport

www.anefore.lu

Les modalités de candidature

Les organisations qui entendent soumettre une proposition de projet en vue de bénéficier du soutien financier de l'UE au titre du programme Erasmus+ sont invitées à lire attentivement les instructions du Guide du programme.

Les particuliers ne sont pas autorisés à soumettre des propositions de projet dans le cadre du programme Erasmus+, sauf s'ils soumettent leur candidature au nom d'un groupe de jeunes actifs dans le domaine de l'animation socio-éducative.

Les candidatures se font uniquement en ligne.

Un seul formulaire est nécessaire, rempli par le porteur de projet institutionnel qui doit au préalable s'être enregistré sur la plateforme d'identification des participants aux programmes européens.

Retrouvez toutes les informations concernant les actions décentralisées du programme Erasmus+ sur :

Le site de l'Agence nationale Anefore :

www.anefore.lu

La page Facebook de Anefore :

www.facebook.com/anefore

Toutes les informations complémentaires concernant les actions décentralisées et centralisées du programme sont disponibles sur :

Le site de la Commission européenne :

ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/

La page Facebook du programme :

**[www.facebook.com/
EUErasmusPlusProgramme](https://www.facebook.com/EUErasmusPlusProgramme)**

Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne. Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.

Crédit photo : 101Studios

